

Adresse de la Commune de Montagne-Bon-Air qui félicite de la reconnaissance de l'Etre Suprême et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la Commune de Montagne-Bon-Air qui félicite de la reconnaissance de l'Etre Suprême et s'indigne de l'attentat contre les représentants, lors de la séance du 9 prairial an II (28 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 78-79;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13527_t1_0078_0000_8

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tante. Puisse leur supplice frapper de terreur les scélérats couronnés. Vengeance ! Vengeance ! Périront en un seul jour sous les coups des patriotes les vils esclaves et les derniers tyrans !

Vive à jamais le salut public, la Montagne, la République française, une et indivisible (1).

Mention honorable, et insertion au bulletin.

18

Les membres du bureau de paix et conciliation du 2^e arrondissement viennent mêler leur joie à celle de tous les républicains de ce que la providence a empêché que nous ne soyons tous plongés dans le deuil par la mort de deux fidèles défenseurs de la liberté (3).

L'ORATEUR : L'ami de la sagesse regarde comme une action impie de discuter s'il existe un Etre Suprême.

Athènes chassa de son territoire et fit brûler les livres de Protagoras dans lesquels ce sophiste avait avancé s'il n'était pas à propos de douter de l'existence d'un Etre Suprême.

Il fut même, par la suite, proposé une somme d'argent à celui qui apporterait sa tête, tant il est vrai que ce doute ne peut éviter le châtiement.

Un nouveau Protagoras voulait faire revivre la même chimère, mais il a éprouvé le sort de l'Athénien; les citoyens probes, les citoyens vertueux ont applaudi avec d'autant plus de plaisir au sort de ce dernier qu'il ne leur laissait aucun espoir de consolation, que le citoyen embrasé de l'amour de la patrie était assimilé au vil intrigant qui veut la déchirer et la livrer à l'étranger.

Les membres du bureau de paix et de conciliation du 2^e arrondissement, du département de Paris, voudraient réconcilier avec eux-mêmes ces enfants égarés, et les rendre à leur patrie qui ne voudrait voir aucun ingrat; qu'ils viennent auprès de nous, nous leur présenterons toujours leurs devoirs et s'ils veulent suivre nos avis fraternels, ils auront bientôt la paix de l'âme et du cœur, car nous saurons leur inspirer l'amour du pays.

Recevez, Citoyens représentants nos remerciements du décret bienfaisant qui déclare que le peuple français reconnaît l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme.

Permettez-nous aussi de mêler notre joie à la vôtre et à celle de tout républicain, de ce que cet Etre Suprême a empêché que nous soyons tous plongés dans le deuil; que nos corps, que ceux de nos enfans puissent suppléer celui du vertueux et brave Geffroy, qu'il fut heureux ! il ne nous manque qu'une occasion semblable ! (3).

Mention honorable et insertion au bulletin.

(1) C 305, pl. 1144, p. 20, signé SOUCHE, CORNU, FAVART, LECLERC [et 18 signatures illisibles].

(2) P.V., XXXVIII, 166. B^{re}, 10 prair. (1^{re} suppl^{te}); *Débats*, n° 616, p. 120.

(3) C 305, pl. 1144, p. 21, signé ALAVOINE, BULLOS, BOISSIER.

19

Les autorités constituées de Fontainebleau (1) applaudissent au décret qui a déclaré que le peuple français reconnaît l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'âme, et se réjouissent avec tous les français que nous n'ayons point à pleurer de nouveaux martyrs de la liberté (2).

L'ORATEUR : Législateurs,

Elle sonne, la dernière heure des despotes et des ennemis de notre liberté; dans les convulsions de leur agonie croient-ils encore anéantir notre République par des factions et des assassinats ?

Un peuple magnanime qui a détruit le fanatisme, reconnu l'immortalité de l'âme, consacré le grand œuvre de sa révolution à l'auteur de la nature n'a-t-il pas déjà proclamé son invincibilité. C'est cet Etre Suprême qui, en préservant de la tombe les incorruptibles Robespierre et Collot d'Herbois, a sauvé la République d'un deuil éternel.

Grâces vous soient rendues, représentants, continuez vos travaux, ainsi que nos cœurs, ils vous portent à l'immortalité (3).

Mention honorable et insertion au bulletin.

20

Le conseil-général de la commune de *Montagne-Bon-Air*, ci-devant *Saint-Germain-en-Laye*, et la société populaire de la même commune, viennent témoigner leur profonde indignation contre l'attentat que des scélérats se sont efforcés de commettre sur des membres de la Convention; félicitent les législateurs d'avoir reconnu l'existence de l'Etre-Suprême, vérité consolante pour l'homme vertueux, et que le méchant a seul intérêt de méconnaître. Ils annoncent que les citoyens de cette commune ont saisi l'occasion de faire une bonne action. L'hôpital de Poissy venoit de s'ouvrir; attentifs à pourvoir aux besoins de nos frères souffrants, ils ont envoyé 680 livres de beau linge. Ils terminent en disant : « Malgré les tyrans, nous aurons la République; malgré les scélérats, les vertus règneront parmi nous; malgré les athées, nous adorons l'Etre-Suprême, malgré les matérialistes, nous croirons à l'immortalité de l'âme. Les trônes de la

(1) Seine-et-Marne.

(2) P.V., XXXVIII, 166. B^{re}, 10 prair. (1^{re} suppl^{te}); *Mon.*, XX, 595; *J. S.-Culottes*, n° 468; *M.U.*, XL, 155; *J. Fr.*, n° 612; *Débats*, n° 616, p. 120; *J. Sablier*, n° 1346; *J. Matin*, n° 677 (*sic*); *J. Paris*, n° 514; *C. Eg.*, n° 651; *Rép.*, n° 160.

(3) C 306, pl. 1157, p. 3, signé : pour le Conseil g^{ral} : THIERY, CHENNEL, DUBOIS, AVRIL, RENARD [et 22 signatures illisibles]; pour le C. révol. : FOULON (présid.), PIEMET (secrét.), SORNET, GUILLOU, MAGNIN, QUEUDANS, SASSEREAU, THIERY, LAROCHE; pour la Sté popul. : SCIARD (présid.), JUNKER, BERNARD [et 18 signatures illisibles].

tyrannie et de la superstition s'écrouleront, et l'âge d'or renaîtra » (1).

L'ORATEUR de la Comm. : Représentans du peuple,

La commune de Montagne-Bon-Air, cy-devant Saint-Germain-en-Laye, nous députe vers vous pour vous féliciter sur vos glorieux travaux sur votre infatigable attention à foudroyer toutes les factions; sur votre décret à jamais mémorable, qui proclame l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme. Vérité bien consolante pour l'homme vertueux, et que le méchant avait seul intérêt de méconnaître.

La commune de Montagne-Bon-Air vous dit par mon organe : continuez à parcourir votre glorieuse carrière; restez inébranlable à votre poste jusqu'à ce que l'indépendance et la souveraineté du peuple français soient reconnues et respectées de l'univers entier. Notre commune nous a chargé surtout de vous témoigner sa profonde indignation sur l'horrible attentat exercé contre la représentation nationale. Ferme dans ses principes et telle qu'elle se montra au dix août lorsqu'elle vola au secours de ses frères de Paris, telle la Montagne-Bon-Air continuera à se montrer.

Oui, représentants du plus grand, du plus généreux peuple, si jamais vous pouviez courir quelques dangers, les habitants de Montagne-Bon-Air se porteraient en masse pour vous faire un rempart de leurs corps. Vous sauver ou mourir serait pour eux un devoir et un honneur qu'ils disputeraient à tous les républicains.

Dans ce moment-ci toutes les sections de la République s'empressent de donner des preuves de leur dévouement au bien public, notre commune n'a pas laissé échapper l'occasion de faire une bonne action : l'hôpital militaire de Poissy venait de s'ouvrir; attentive à assurer les besoins de ses frères souffrants, elle s'est empressée de lui envoyer 680 l. pesant de beau linge. C'est ainsi que les bons patriotes concourent à servir la chose publique. Vive la République, vive la Montagne (2).

L'ORATEUR de la Sté popul. : Législateurs,

Un grand crime était préparé, des fers meurtriers furent dirigés contre la représentation nationale, le peuple français fut insulté. La Société populaire de Montagne-Bon-Air vient à votre barre réclamer vengeance éclatante contre les infâmes auteurs de ce complot atroce. Jusques à quand les scélérats se rouleront-ils dans la fange des crimes! Jusques à quand insulteront-ils à vos vertus! à celles du peuple français! Qu'ils tremblent les infâmes! A l'aspect de leurs crimes les républicains ne seront que plus terribles; ignorent-ils donc que nous avons à leur opposer des armes invincibles. La vertu, la justice, et l'Être-Suprême qui nous soutient et qui nous couvre de son égide.

Gloire soit rendue, Législateurs, à vos glorieux travaux; tous vos décrets sont frappés du coin de l'immortalité et de notre reconnaissance. Reste, Montagne sainte à ton poste jusqu'à la confection entière de notre bonheur; achève l'édifice auguste de notre régénération; continue de te hausser dans la carrière glorieuse où tu t'es déjà tant de fois signalée; le peuple est là pour te défendre contre les scélérats acharnés contre ton courage et tes vertus. Avant de parvenir jusqu'à toi, ils marcheront sur nos corps entassés pour te servir de rempart; s'il faut encore du sang des patriotes pour cimenter notre sainte liberté, le nôtre est prêt à couler pour épargner celui de nos représentans comme au 10 août.

La Montagne du Bon-Air saura franchir en un clin d'œil l'espace qui nous sépare d'ici pour fondre sur les monstres, qui, dans l'agonie de leur rage, méditent la perte de la République. Plus prompts que l'éclair, nous ferons disparaître du sol de la liberté et des vertus les partisans infâmes de la servitude et du crime.

Malgré les tyrans, nous aurons la République. Malgré les scélérats, les vertus règneront parmi nous; malgré les athées nous adorerons l'Être-Suprême; malgré les matérialistes nous croirons à l'immortalité de l'âme.

Les trônes de servitude et de tyrannie et de crimes s'écrouleront, et l'âge d'or renaîtra.

Vive la Montagne ! (1).

Mention honorable et insertion au bulletin.

21

La Société populaire et les autorités constituées de Franciade (2) expriment l'adhésion la plus formelle à la déclaration des vérités sublimes de l'existence d'un Être-Suprême et de l'immortalité de l'âme; elle dévouent à l'infamie des siècles et des nations, la conduite atroce du gouvernement anglais, qui suscite et stipendie des assassins, qui voudrait dissoudre la Convention nationale par le meurtre de ses membres. « Nous ne venons cependant pas, disent-ils, vous offrir une garde ni vous proposer de vous entourer de satellites. L'amour, la confiance du peuple, voilà la garde digne des représentans du peuple; vous l'avez cette garde, et jamais elle ne trahira votre attente » (3).

Le citoyen GUYART, orateur : Citoyens représentans,

La Société populaire et les autorités constituées de Franciade sont du nombre de celles qui les premières ont secoué le joug des erreurs sous lequel nous retenaient depuis longtemps de ridicules superstitions; mais elles ne sont pas sorties du chaos des préjugés pour se plonger

(1) P.V., XXXVIII, 166. Bⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^{ty}); et 19 prair. (suppl^{ty}); *Débats*, n° 616, p. 120; *J. S.-Culottes*, n° 468; *Mon.*, XX, 595; *M.U.*, XL, 155; *J. Fr.*, n° 612; *J. Paris*, n° 514; *J. Matin*, n° 677 (sic); *J. Sablier*, n° 1346; *Rép.*, n° 160.

(2) C 304, pl. 1135, p. 7, daté du 9 prair. et signé BAUDIN, RIBLET, VINACHE, FRANÇOIS, MELIN.

(1) C 306, pl. 1157, p. 2, signé HENRY (présid.) SOUDE, CHRÉTIEN, HÉBERT, MURETIER (secrétaires).

(2) Saint-Denis, Seine.

(3) P.V., XXXVIII, 167. Bⁿ, 10 prair. (1^{er} suppl^{ty}) *Débats*, n° 161, p. 120; *J. S.-Culottes*, n° 468; *Mon.*, XX, 595; *J. Fr.*, n° 612; *C. Eg.*, n° 649; *J. Sablier*, n° 1346; *J. Paris*, n° 514; *J. Matin*, n° 677 (sic) *Rép.*, n° 160.